

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [acaron-cshc-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/af03c6cf4cfc6f7950f6d158>

Date d'obtention : 2025-01-24 16:25:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que lorsque je me retrouve dans une situation SEXTO il faut entamer le protocole le plus rapidement possible. Il est important de prendre la situation en charge immédiatement selon le cartable.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être en mesure de savoir quoi faire et de prendre la situation en charge plutôt que de référer la situation à mes collègues.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'être à l'écoute de la victime. De prendre le temps de l'écouter et d'avoir une attitude ouverte qui ne démontre pas de jugement. Aussi, être directive avec la personne qui a transmis les images afin d'être en mesure de confisquer le téléphone afin de le remettre au policier